

AFFICHE LE 21 MARS 2017**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE***Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*Le **Conseil Communautaire** se réunira en séance publique :**LUNDI 27 MARS 2017 à 20 H 30**

Siège de la Communauté d'Agglomération

A RENTILLY dans la **SALLE DE SPECTACLE****ORDRE DU JOUR****Approbation du compte rendu du conseil du 6 mars 2017****Instances**

1. Approbation des statuts du SIAM

Finances

2. Affectation du résultat 2016 - budget principal
3. Vote des taux 2017
4. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2017
5. Critères d'attribution de subventions
6. Attribution de subventions 2017
7. Fonds de concours liés au CID
8. Budget primitif 2017 - budget principal
9. Affectation du résultat 2016 - budget assainissement
10. Budget primitif 2017 - budget assainissement
11. Affectation du résultat 2016 - budget eau potable
12. Budget primitif 2017 - budget eau potable
13. Détermination des indemnités de fonction du Président des vice-Présidents et des élus ayant reçu délégation

Aménagement

14. Reconnaissance de l'intérêt communautaire du Clos Saint Paires
15. Approbation du projet de Convention d'Intervention Foncière entre Lagny-Sur-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France
16. Approbation du projet de Convention d'Intervention Foncière entre Pomponne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France
17. Approbation du projet de Convention d'Intervention Foncière entre Thorigny-Sur-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

Communications du Président et Questions diverses**L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ci-dessus comprend une note de synthèse jointe au présent dossier.**

A Bussy-Saint-Martin, le 21 mars 2017